



86
CENTRE DE
GESTION
de la fonction publique
territoriale de la Vienne



Maladie et Assurance statutaire

Pour faire face aux différents événements de la vie
liés à la maladie

Gestion RH en lien avec la maladie et l'arrêt de travail

- ✓ Conseil statutaire
- ✓ Accompagnement dans les démarches à réaliser

>>> gestion-maladie@cdg86.fr

Conseil Médical en formation restreinte

Le Conseil Médical en formation restreinte donne à l'autorité territoriale, un avis sur la nature des congés de maladie d'un agent ou sur son aptitude physique à occuper ses fonctions.

- ✓ Analyse et instruction des dossiers de maladies **non imputables** au service
- ✓ Accompagnement dans les procédures de saisine

>>> pour les collectivités affiliées : conseil-medical@cdg86.fr
pour les collectivités non affiliées : conseil-medical-cna@cdg86.fr

Assurance statutaire

Destiné aux employeurs, le CDG86 propose un contrat d'assurance statutaire offrant une réponse pour gérer l'absentéisme de leur personnel.

- ✓ Partenariat avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP)
- ✓ Gestion du contrat d'assurance statutaire et suivi des sinistres des collectivités territoriales et établissements publics de la Vienne

>>> assurancestatutaire@cdg86.fr

Conseil Médical en formation plénière

Le Conseil Médical en formation plénière traite principalement des différentes situations liées aux pathologies imputables au service, aux retraites pour invalidité, aux allocations temporaires d'invalidité...

- ✓ Analyse et instruction des dossiers de pathologies **imputables** au service
- ✓ Accompagnement dans les procédures de saisine





Maladie et Assurance statutaire

Tarifs 2026

**CONSEIL
MÉDICAL**

**STRUCTURES NON AFFILIÉES ET NON ADHÉRENTES
AU SOCLE COMMUN :**

250 € / dossier